Lettre de Belgique

Bruxelles, le 25 décembre 1914.

La croisade antimaçonnique entreprise par certains fanatiques, si elle a un côté drôlatique, a surtout un côté odieux. Ils ne dissimulent du reste pas leur but, celui d'exclure de toute fonction publique, dans notre colonie, les membres d'une société philosophique qui n'a pas l'heur de plaire à l'Eglise. Pour le moment, ils ne visent que les fonctions et les emplois coloniaux. Demander davantage, dit cyniquement le clérical « Bien Public », serait inopportun. Mais s'ils obtenaient que les maçons soient frappés d'incapacité civile au Congo, ils demanderaient demain qu'ils le soient aussi dans la mère-patrie.

Dans un pays où, en vertu de la Constitution, les citoyens ont le droit de se réunir et de s'associer librement, il est inadmissible qu'on les frappe pour avoir fait usage de leur droit.

Si une ligue libérale, dit l'« Etoile belge », demandait que l'on frappât d'incapacité civile les membres de telle ou telle association confessionnelle, les feuilles cléricales pousseraient des clameurs sauvages et se réclameraient de la Constitution dont elles sont, comme on sait, les Vestales les plus vigilantes. Peut-être rappelleraient-elles, avec indignation, qu'un juriste célèbre, feu Laurent, professeur à l'Université de Gand, enseignait que les fils scumis de l'Eglise catholique, aux yeux de laquelle nos grandes libertés sont une peste et un délire, ne devraient pas être admis à exercer des fonctions publiques.

Cette opinion était personnelle à Laurent qui n'a jamais parlé au nom de son parti, tandis que les propagandistes qui veulent exclure les membres d'une société privée, ne sont pas isolés dans leur parti et sont soutenus par de nombreuses feuilles bien pensantes et approuvés par des hommes politiques qui siègent au Parlement.

***

Le ministère des chemins de fer va publier le bilan de la caisse des veuves et orphelins du son département.

Les résultats de 1913 sont édifiants :

Le capital constitué en rentes belges est de 26,617,360 fr et la valeur effective de 21 millions 740,655 fr.

La rente belge a ainsi diminué les fonds de cette caisse de 6,876,645 fr.

Et dire que cette somme a été constituée au moyen des retenues effectuées sur les salaires des pauvres ménages des exploités du chemin de fer 7,000,000 de francs jetés à l'eau !

Mais il y a mieux. Il résulte de ce qui précède que la valeur effective des fonds au 31 décembre dernier était de fr. 21,740,655, alors que le capital nécessaire au paiement des pensions restant à servir à cette date s'élève à fr 41,515,650 fr., soit un déficit de 20 millions !

Nous ne tenons pas compte des nombreuses autres caisses qui existent à l'Etat belge, notamment celles des agents de l'ancien Grand-Central, des chemins de fer de la Flandre Occidentale, etc. ; leurs caisses sont presque vidées par les bons placements en rentes belges.

***

M. L. Bossart publie un travail très documenté sur l'industrie et le commerce des Congrégations en Belgique. Il ne sagit pas, dit l'auteur, d'une question politique, mais d'une question d'intérêt économique et social pour le prolétariat des deux sexes, pour le commerçant, pour le pays.

Les couvents exercent des industries et des commerces qui leur rapportent des richesses considérables, pour lesquels ils exploitent le travail des enfants, notamment des orphelins qui leur sont confiés, des élèves de leurs écoles et des pensionnaires des hospices.

Cette exploitation exerce une influence désastreuse sur le salaire des ouvriers et des ouvrières ; cette production à prix de revient inférieur porte un préjudice considérable aux commerçants ; ensemble, elles provoquent des chômages, des crises commerciales ; elles compromettent l'éducation, le développement physique et l'avenir des enfants.

Les couvents ont en Belgique trois fabriques de corsets, trois fabriques de tapis, sept de bonneteries, deux de chaussons de lisière, trois vanneries, quatre de broderies, cinquante ateliers de lingerie, seize de blanchissage, soixante-huit écoles dentellières, douze laiteries et fromageries, six brasseries, douze imprimeries et lithographies et d'innombrables ateliers de cordonniers, menuisiers, serruriers, relieurs, boulangeries, etc., etc.

Des enfants occupés dans ces couvents-usines ont affirmé à l'écrivain que la bonne sœur menace de l'enfer quiconque osera divulguer le sellaire des enfants !

***

Depuis 1884, la Belgique a pris un grand essor et un développement sans exemple.

La population qui était alors de 5,784,958 habitants était montée, au 31 décembre 1912, à 7,582,428 habitants, soit une augmentation de 1,897,468 habitants.

Par suite de cette augmentation considérable, on a été obligé de créer de nouveaux ministères, de développer le réseau de nos voies ferrées. Le nombre des fonctionnaires a doublé. On a construit de nouvelles casernes, de nouvelles prisons, de nouvelles églises et surtout de nouveaux couvents. On a augmenté l'effectif de l'armée et de la gendarmerie, et l'effectif des congrégations s'est aussi considérablement accru : le nombre des religieux et religieuses est monté de 30.000 à 80.000.

Seul, l'enseignement de l'Etat est resté étranger à ce mouvement. En 1884, il y avait 18 écoles normales de l'Etat, 87 écoles moyennes pour garçons et 43 pour filles ; 20 athénées (lycées), 3 collèges communaux.

En 1913, on ne compte plus que 7 écoles normales pour garçons et 6 pour filles ; 83 école moyennes, 20 athénées et 7 collèges.

Il y avait donc, en 1884, 177 établissements de l'Etat, alors qu'actuellement nous n'en avons plus que 170, et ce, malgré l'énorme accroissement de la population.

Qui donc croira encore nos maîtres lorsqu'ils parlent de leur sollicitude pour l'enseignement ?

***

Les amis de la culture française viennent de remporter à Anvers une victoire qui a son prix. Le Conseil communal a voté le subside du Théâtre des Variétés, subside de 25,000 fr., sérieusement menacé.

Pour la quatrième fois, les flamingants avaient préparé un furieux assaut. On sait que ce théâtre est exclusivement consacré aux représentations d'œuvres françaises. Cette fois, il semblait bien qu'ils allaient l'emporter, car plusieurs conseillers communaux, excités par les sollicitations et les menaces, s'étaient engagés, les uns à voter contre, les autres à s'abstenir. Au moment du vote tous n'ont pas tenu leur promesse et c'est par des vociférations dans le public que fut salué le résultat du scrutin.

Cette victoire antiflamingante a coûté une petite rançon. Le Conseil a voté 2,000 fr. pour les fêtes commémoratives de la bataille des Eperons d'or. A cette occasion, les lionceaux flamingants pourront s'offrir la satisfaction, comme ils en ont coutume, d'aller rugir devant le Théâtre des Variétés et d'y casser quelques carreaux aux frais de la ville.

***

La lutte entre les Liégeois et les Anversois, au sujet de l'Exposition de 1920, va devenir plus âpre. M. Hubert, que l'on avait pris pour arbitre, vient de décider en faveur des Anversois.

Une délégations anversoise, ayant à sa tête le bourgmestre, a été reçue par le ministre de l'industrie et du travail, lequel a déclaré qu'Anvers avait incontestablement la priorité sur n'importe quelle autre ville pour une exposition universelle en 1920.

Le ministre a même engagé le comité à faire les démarches nécessaires en vue d'obtenir l'adhésion des pays étrangers, après quoi le gouvernement n'hésitera pas à donner à l'exposition d'Anvers le patronage de l'Etat

***

Les « Confréries de Saint Vincent de Paul » ont été quelque peu housnillées à la Chambre, où v a entendu la façon dont certains chrétiens comprennent leur devoir de charité envers leur prochain. Entre autres extraits suggestifs du Bulletin mensuel de cette société, on a lu le rapport concernant l'« œuvre des chaises » :

« L'œuvre fondée à Anvers y fonctionne admirablement. Sur 50.000 tickets environ qui sont annuellement délivrés aux pauvres, il en rentre à peu près 36.000, soit plus des deux tiers. Le visiteur apporte chaque semaine le bon de chaise avec le bon de pain et rappelle ainsi aux pauvres qu'ils doivent aller prier et remercier aux pieds des autels Celui qui leur donne le pain de chaque jour. »

Que penser de cette odieuse spéculation sur la misère et de ces « confréries » qui, sous le vocable de Saint-Vincent de Paul, subordonnent l'octroi de secours aux malheureux à l'obligation pour eux de passer par toutes les exigences de ces étranges philanthropes ?

***

Les tyrans en soutane s'attaquent maintenant aux gendarmes eux-mêmes. Tout doit plier devant leur autoritarisme

Deux gendarmes à cheval, croisant sur la route un porteur de Saint-Sacrement, précédé d'un Clerc agitant une sonnette, furent plus préoccupés de maintenir leur monture que de saluer le curé.

Celui-ci leur jeta un regard furibond et n'eut rien de plus pressé, paraît-il, que de faire un rapport au commandant de gendarmerie du canton

Il aurait donc fallu que les gendarmes descendissent de cheval et missent genoux à terre devant le tonsuré ?

Sovons tranquilles, nous en arriverons là et les gendarmes y passeront comme les autres, s'ils se laissent faire.

***

Il est des députés qui sont, comme les simples mortels, distraits.

Un de nos honorables les plus sympathiques montait, il y a quelques jours, au bureau de la Chambre et s'apprêtait à déposer un rapport sur les demandes de naturalisation. Le mandataire de la nation, qui est avocat, déposa sur le bureau un volumineux dossier Mais un feuillet s'en échappa et ont y lut ces mots : « Ma chère Ninette... »

Stupeur ! le député venait de prendre le dossier d'un procès en divorce au lieu du dossier des naturalisations !

Ma chère Ninette ! Et cela aux lieu et place des demandes de naturalisations introduites par des religieux français.

VAN BRUGGE.

La Justice dans le Nord

Pour la création d'une 4e Chambre à la Cour d'Appel de Douai. — Des chiffres éloquents

« Un de nos amis, très au courant des choses de la magistrature, nous adresse les lignes suivantes, dont nos lecteurs apprécieront la documentation, concernant le projet de création d'une 4e chambre à la Cour d'Appel de Douai. On se rappelle qu'à plusieurs reprises déjà, nous avons, dans ce journal, exposé la nécessité de cette création, mais on nous saura gré de revenir sur cette question d'impérieuse actualité.

Le Nord de la France est la partie la plus peuplée, la plus riche, la plus industrieuse et la plus commerçante du pays. C'est elle qui compte pour la plus grosse part dans la fortune nationale et cela est tellement vrai que l'on a émis depuis longtemps l'idée que dans le cas d'une nouvelle guerre franco-allemande l'effort de l'ennemi se porterait sur notre région.

Tout le monde sait aussi que si le Nord paie, c'est le Midi qui profite. Et cependant il serait temps de nous donner ce que le pays réclame comme une impérieuse nécessité : un peu d'aise dans les rouages de notre organisation judiciaire.

La besogne de nos tribunaux

C'est dans le Nord que sont les tribunaux les plus chargés de France, après Paris.

Le premier est Lille, dont l'arrondissement compte 900.000 habitants, le plus peuplé de France, et dont le Tribunal juge le plus d'affaires civiles et correctionnelles. Trois tribunaux de Commerce se partagent sa circonscription.

Ce tribunal très chargé ne suffit plus à sa tâche et un projet adopté par le Gouvernement propose de lui ajouter des éléments nouveaux indispensables à un bon fonctionnement. Nous y reviendrons.

Bethune, le fief de France par son importance, avec 400.000 habitants dans l'arrondissement, compte aussi un tribunal inférieur quant au nombre des magistrats.

Avesnes, Boulogne, Valenciennes et Dunkerque ont aussi les tribunaux très chargés.

Quant à Saint-Pol et Hazebrouck, les arrondissements les moins importants de la région, leurs tribunaux comptent aussi dans la première moitié des tribunaux de France par ordre d'importance.

Peut-on s'étonner dès lors que la Cour d'appel de Douai, juridiction directrice de cette région, soit numériquement inférieure aux autres Cours au grand détriment des affaires de ce pays.

Le Gouvernement l'a tellement bien compris que le Budget de 1914 comprend les crédits nécessaires à la création d'une 4e chambre à la Cour de Douai et que celui de 1915 comprendra la même création au Tribunal de Lille.

Le ressort de la Cour de Douai

La Cour d'Appel de Douai succéda, après la Révolution, au Parlement de Flandre.

Ce Parlement comptait 4 chambres avec 37 magistrats. La Cour actuelle, depuis 1813, ne compte plus que 3 chambres avec 22 magistrats et cependant, il y a cent ans, la population du ressort était de 700.000 habitants et elle est actuellement de 3.050.000 habitants.

Il est incontestable que la Cour de Douai, malgré les graves suppressions opérées en 1873 et en 1880 a une importance plus grande qu'alors.

C'est la première Cour de province par son importance.

Paris compte 6.500.000 habitants et juge 5.000 affaires ; Douai compte 3.050.000 habitants et juge 2.420 affaires ; Rennes compte 3.250.000 habitants et juge 1.445 affaires ; Lyon compte 1.900.000 habitants et juge 2.150 affaires ; Aix compte 1.600.000 habitants et juge 2.200 affaires ; Bordeaux compte 1.600.000 habitants et juge 1.880 affaires ; Montpellier compte 1.360.000 habitants et juge 1.545 affaires ; Rouen compte 1.200.000 habitants et juge 1.400 affaires.

Paris a 10 chambres, Lyon et Aix ont chacune 4 chambres, Douai, qui juge plus d'affaires que ces deux dernières Cours, n'a que 3 chambres comme Rennes, Bordeaux, Montpellier et Rouen.

En conservant la même proportion partout, la Cour de Douai devrait avoir 5 chambres.

Par sa population, son activité, son commerce, son industrie et le nombre des affaires qui sont soumises à ses tribunaux, le ressort de la Cour de Douai est le plus important de la France. Les 2 départements du Nord et du Pas-de-Calais qui forment sa juridiction paient à eux seuls plus du dixième des impôts qui alimentent le Trésor français, soit trois fois plus que la moyenne des autres ressorts.

Dans ces conditions, il serait profondément injuste que le Parlement refusât à cette région ce à quoi elle a droit à tant de titres et qui est indispensable à sa vie économique : une organisation judiciaire mieux en rapport avec ses intérêts et ceux du pays tout entier.

La Chambre correctionnelle de Douai juge 1300 affaires par an, celle de Lyon 1000 et Aix 900.

Les chambres civiles jugent chacune en moyenne à Douai 400 à 450 affaires par an. Lyon et Aix 300.

Si une nouvelle organisation n'est pas accordée à la Cour de Douai elle ne pourra plus suffire sous peu à sa tâche au grand dommage de la population.

On a annoncé dernièrement qu'à la Cour de Paris on avait créé une audience supplémentaire pour liquider l'arriéré, mais il faut tenir compte de ce qu'à Paris et dans toutes les cours de province les audiences sont de quatre heures alors qu'à Douai elles sont de six heures et souvent plus. Il est donc impossible de juger davantage et plus de la moitié des affaires doivent atteindre leur tour pendant six mois.

La question d'argent

Il a été établi que la dépense de 47.500 fr. occasionnée par la création d'une 4e chambre à la Cour de Douai serait presque couverte par les droits que le Trésor perçoit dans les procès, mais qu'on ne fasse pas de cette question vitale pour notre région une question de gros sous, et, s'il le faut, qu'on diminue le nombre des magistrats inutiles dans certains tribunaux trop peu chargés et qu'on les envoie à la Cour de Douai où ils trouveront de quoi employer leur savoir et leur activité au lieu de se rouiller dans l'inaction. Voilà la véritable économie !

Avant 1880, la Cour de Douai, qui jugeait moitié moins d'affaires avait six magistrats de plus. Qu'on nous les rende ! Nous serons satisfaits.

Le ministère Barthou et le ministère Doumergue ont reconnu la légitimité de la demande de notre région et ont inscrit la dépense au budget de 1914. Il appartient maintenant à nos représentants d'aller en groupe soutenir nos doléances devant la Commission du Budget. Le succès dépend uniquement de leurs bonnes volontés. Qu'ils obtiennent un avis favorable de cette commission, qu'ils soutiennent ces crédits à la Tribune et activent le vote du Budget et ils auront la satisfaction d'avoir agi au mieux des intérêts de leurs électeurs.

L'échec de cette proposition aurait actuellement pour cause, quoi qu'on dise, et quoi qu'on fasse, l'inaction de nos représentants.

Les Chambres de Commerce, les Syndicats ouvriers ont fait leur devoir ! A nos élus de faire le leur.

Pour le rapprochement franco-allemand

UN ARTICLE DE M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT DANS LA « GAZETTE DE FRANCFORT »

Francfort, 25 décembre. — La « Gazette de Francfort » publie dans son numéro de Noël, sous le titre : « Le Rapprochement Franco-Allemand », un article de M. d'Estournelles de Constant, sénateur de la Sarthe, dont voici les principaux passages, à titre documentaire :

« Depuis Fachoda, beaucoup d'autres ennemis irréconciliables se sont réconciliés ; l'entente cordiale s'est même étendue de l'Angleterre à la Russie ; la Baleine s'est rapprochée de l'Eléphant. La Russie elle-même s'est réconciliée avec le Japon, dont on renonce à dire qu'il prépare la conquête des Etats-Unis ou réciproquement

« Il ne reste plus, pour tout dire, face à face, et vraiment irréconciliées, que l'Allemagne et la France. Et cela suffit pour que le monde entier se ruine et vive dans l'incertitude du lendemain...

« ...C'est un crime que nous commettons, les uns et les autres, contre nous-mêmes et contre la civilisation. L'Allemagne et la France ont chargé d'armes ces deux grandes nations sont des guides. Elles n'ont pas le droit de s'obstiner dans leurs erreurs, sous peine d'entraîner derrière elles le reste du monde et de déchaîner l'anarchie partout où l'on attend d'elles l'exemple du progrès. Noblesse oblige.

« Si les gouvernements de France et d'Allemagne abdiquent leur grand rôle, d'autres le prendront, à commencer par les Américains, au dehors, et les socialistes, au dedans. Le rapprochement franco-allemand, que les gouvernements n'osent pas discuter, devient aujourd'hui le premier article des revendications populaires et en France et en Allemagne..

« ...J'ai été témoin des efforts qu'Edouard VII, quoi qu'on en pense en Allemagne, a prodigués pour la paix, et ce n'est certes pas son fils qui s'engagera à le compromettre : l'empereur d'Allemagne n'a prêté qu'à un seul reproche dans son Empire : celui d'être trop humain ; il a prouvé, à maintes reprises, — et cela aussi je le sais, — et je l'écrirai quelque jour, son esprit de conciliation ; nos deux derniers présidents, M. Loubet et M. Fallières, ont été, chacun à son tour, surnommés « le Père de la Paix ». Seul, M. Poincaré passe, en Allemagne, pour un partisan de la revanche, un dictateur, le créateur d'un Poincarisme plus éclairé, mais plus dangereux que le Boulangisme. Cette opinion s'explique, mais n'est pas fondée. M. Poincaré est Lorrain ; il a fait son éducation première dans le pays où retentit quotidiennement la plainte des provinces annexées ; il est tout simple, et cela est fort heureux, qu'il ne soit pas insensible à cette plainte ; je l'entends comme lui, et, de même, quantité d'autres Français, sans parler des étrangers.

« Mais il y a un abîme entre les sentiments de M. Poincaré, Lorrain, et les arrière-pensée de revanche qu'on lui prête : il est naturel qu'il ne puisse être voisin de la frontière sans recommander à la France d'être bien en garde ; mais il est trop intelligent pour ne pas savoir que la revanche, même victorieuse, c'est un saut dans l'inconnu pour tout le monde. « Ni revanche, ni oubli », telle est depuis longtemps ma formule, elle pourrait être la sienne.

« Mais il faut sortir de cette formule négative, et c'est à quoi nous marchons peu à peu, et c'est ici que les gouvernements ne peuvent s'aventurer sans le concours d'une opinion préparée

« Que tous les hommes de bonne volonté concentrent leurs forces pour aider et, au besoin, obliger les gouvernements à se décider ; qu'ils discutent les concessions mutuelles que pourront se faire l'Allemagne et la France pour arriver à un accord honorable, acceptable de part et d'autre, et qui donne satisfaction à l'Alsace-Lorraine.

« Non, ce n'est pas un rêve. C'est la nécessité de demain ; nous avons trop attendu déjà ; plus nous attendrons, plus nous serons pris dans ce dilemme : ou bien suivre le chauvinisme qui nous conduit aussi à la révolution, mais par la guerre.

« Est-ce un rêve de vouloir faire l'économie d'une révolution et d'une guerre ? »

La Liquidation balkanique

LA MISSION MILITAIRE ALLEMANDE A CONSTANTINOPLE

Pétersbourg, 25 décembre. — La Porte aurait consenti à retirer au général von Sanders le commandement du premier corps à Constantinople, pour lui donner celui du corps d'armée d'Andrinople

L'OPINION RUSSE DEMEURE MECONTENTE

Pétersbourg, 25 décembre. — La « Novoïé Vremia » continuant sa véhémente campagne contre la mission militaire allemande en Turquie, publie aujourd'hui un nouvel article dans lequel elle constate le peu d'efficacité du boycottage financier et dont l'exécution, assure-t-elle, reste des plus problématiques.

La « Novoïé Vremia » demande au gouvernement de prendre des mesures plus énergiques à l'égard de la Turquie au cas où le grand vizir persisterait à ne pas donner satisfaction aux demandes de la Russie.

LA FRONTIERE GRECO-SERBE

Salonique, 25 décembre. — La commission gréco-serbe, chargée de délimiter la nouvelle frontière, a terminé ses travaux.

Elle a laissé aux deux gouvernements le soin de résoudre deux points sur lesquels l'accord n'a pu s'établir.

L'ANARCHIE ALBANAISE

Athènes, 25 décembre. — Une vive agitation règne au sud de l'Albanie, dans les territoires attribués au nouveau pays.

Cette agitation est encore aggravée par le fait que des bandes d'Albanais pillent des villages grecs et rançonnent les habitants, partout où l'on ne put installer des détachements grecs.

On se demande comment les gendarmes volontaires recrutés à Vallona et dans le nord du pays pourront maintenir l'ordre.

Les excès bulgares en Thrace

Paris, 25 décembre. — Le comité des réfugiés de la Thrace vient d'adresser aux souverains et chefs d'Etat des grandes puissances la dépêche suivante :

« Malgré ses protestations d'égalité et de liberté, le gouvernement bulgare, après avoir occupé notre pays, la Thrace occidentale, y applique une politique implacable d'extermination méthodique des populations grecques. Les autorités pillent les biens de tous les Hellènes et les expédient en Vieille-Bulgarie. Elles s'emparent des immeubles qu'elles donnent aux Bulgares venus d'ailleurs. Elles chassent notre clergé des églises grecques et des propriétés communales et y installent des prêtres schismatiques. Pour comble de malheur, elles expulsent en masse les habitants grecs après des avoir complètement dépouillés presque nus et sans leur permettre d'emporter le moindre effet.

Plus de cent mille Grecs ainsi chassés et réfugiés implorent au nom de la justice et de la civilisation votre haute protection afin qu'ils puissent rentrer dans leurs foyers et obtenir une indemnité pour les biens pillés que la restitution de leurs immeubles, églises et écoles, pour qu'ils puissent vivre paisiblement dans leur pays natal à l'abri de toute atteinte à leur vie, leurs biens et leur honneur ».

AU MEXIQUE

REPRISE DE TORREON PAR LES REBELLES

Mexico, 25 décembre. — On télégraphie de Juarez que les rebelles ont repris Torréon.

Douze mille hommes auraient été engagés des deux côtés et le combat aurait été très sanglant.

Le général Mondono Herra, qui commandait les rebelles a été blessé.

De Juarez, également, on apprend que les fédéraux ont coupé tous les fils télégraphiques au sud de cette place et que le général Villa se trouve ainsi isolé à Chihuahua.

Les fédéraux auraient manifesté l'intention de saccager tout le nord du Mexique, en détruisant toutes les propriétés que les rebelles pourraient utiliser.

La fin de la grève aux Abattoirs de Paris

Paris, 25 décembre. — Comme nous l'annoncions brièvement hier en Dernière Heure, la grève des « tueurs » des abattoirs est terminée. C'est la décision prise par un certain nombre des patrons occupant la majeure partie des échaudoirs de Vaugirard, de donner satisfaction à leur personnel, qui a déterminé la chambre syndicale des bouchers à reprendre les négociations avec le syndicat ouvrier et à lui faire des concessions nouvelles.

L'entrevue d'où devait sortir l'accord a eu lieu à huit heures du soir à l'Hôtel de Ville. Elle avait été ménagée par M. Lajarrige d'accord avec M. Menant, directeur des affaires municipales. Elle se prolongea jusqu'à onze heures et quart Mais elle se terminait par une entente établie sur les bases suivantes :

Ouverture des échaudoirs à 6 heures ; commencement de la vente en gros à 1 h. 30, fin à 4 h. 30 ; évacuation des échaudoirs à 5 h. 30.

Le travail du dimanche ne pourra avoir lieu que pendant trois mois d'été à choisir par les patrons et durera de 6 heures à 10 h. 30 ; les ouvriers auront une heure pour déjeuner ; lorsque le travail aura commencé à 6 heures, cette heure sera accordée avant le commencement des ventes en gros, sauf le cas de force majeure.

La préfecture de police nous communique la note suivante :

« Ce matin à sept heures et demie, sur 209 échaudoirs, 165 sont fermés ; 70 ouvriers travaillent sur 880. Il faut cependant remarquer qu'il s'agit aujourd'hui d'un jour de fête et aussi d'un lendi où l'abatage est plus faible que les autres jours. Les chargements de viande, sortis ce matin, ont été peu nombreux et n'ont provoqué aucun incident. »

L'étrange disparition du testament du Cardinal Rampolla

Rome, 25 décembre. — L'affaire du testament du cardinal Rampolla entreprit dans la voie judiciaire selon les derniers bruits qui courent. Une demande de poursuite contre inconnu aurait été déposée par la duchesse de Campobello, née Altieri, épouse du duc Francesco de Campobello qui est neveu du cardinal, et qui fut mêlé il y a quelques années, à un procès retentissant intenté par la célèbre artiste Vittoria Lepanto. Le duc de Campobello avant été pourvu d'un conseil judiciaire, la tutelle des enfants était exclusivement confiée à sa femme, née de la famille princière Altieri. Or, selon l'affirmation des amis de la famille que reproduisent les journaux italiens, le cardinal Rampolla aurait laissé un testament récent en faveur de ses petits-neveux Mariano et Vincenzino de Campobello.

C'est ce testament qui aurait disparu. Le seul testament qui reste et qui remonte à plusieurs années laisse la fortune à la sœur du cardinal, Leonora Perrana, duchesse douairière de Campobello et mère du duc Francesco, actuellement pourvu d'un conseil judiciaire. C'est une affaire de famille très délicate et qui soulèvera grand bruit.

Au Vatican on déclare se tenir absolument à l'écart de cette affaire purement privée. On continue à croire jusqu'à nouvelle découverte que le second testament n'existe pas et que tous ces racontars reposent sur de simples hypothèses. Mais en réalité on est très ému de tout ce bruit fait autour du grand cardinal.

Les journaux annoncent que sur la demande de Mgr de Bisogno, économe de la fabrique de Saint-Pierre, les scellés ont été de nouveau apposés sur toutes les portes de l'appartement du cardinal Rampolla.

UNE MAISON S'EFFONDRE DANS LE MÉTRO

Paris, 25 décembre — Au numéro 71 du boulevard Sérurier, à Belleville, des craquements se firent entendre dans un pavillon délabré comportant un seul étage. On prévint des gardiens de la paix et on téléphona à M. Hennion, qui envoya sur les lieux M. Joltrain, inspecteur général de la circulation, et M. Gagné, architecte de la préfecture de police. Des ouvriers ont travaillé toute la nuit sous leur direction à étayer l'immeuble menacé.

L'enquête a établi que les fondations de la maison branlante reposent actuellement sur la voûte de la ligne métropolitaine en construction Onéra-Gambetta circulaire. Cette voûte s'est affaissée ; une poche s'est formé et les terres, avant glissé, ont entraîné la maison avec elles.

Un monstre xiphopage

Paris, 25 décembre. — Le docteur Le Fillâtre procédera dans quelques jours à une délicate opération chirurgicale : la séparation de deux petites filles qui constituent un monstre xiphopage. Ces deux enfants, à peine âgées d'un mois, sont réunies par une membrane abdominale pareille à celles qui unissaient les frères Siamois et les deux jeunes sœurs Radica et Dodica.

Le docteur Aubourg, chef du service radiographique à l'hôpital Bouclcaut, a procédé à un examen radiographique des deux fillettes, qui a montré qu'il n'existait aucun organe important dans le pédicule qui les réunit.

On se rappelle que les sœurs Radica et Dodica furent séparées, le 9 février 1909, par le docteur Doyen. Elles ne survécurent pas.

FEUILLETON DU 26 DECEMBRE. — N. 67

Les Diamants Rouges

par Charles SOLO

— Toujours à la santé, Betsy !... En vérité, ce rhum est excellent et si tu voulais m'en céder quelques flacons... Ah ! tonnerre d'enfer ! Qu'est ceci... Un ! deux ! trois ! quatre coups de sonnette.

— C'est M. du Blaisois ! Quatre coups, c'est le signal...

— Que le diable l'emporte ! Venir nous déranger à cette heure ! Va ouvrir, Betsy !

La vieille prit un flambeau, l'alluma et se dirigea vers la porte, pendant que Davis, profitant de cette absence momentanée, s'emparait du flacon de rhum et buvait de larges gorgées à même le goulot.

Persuadée que seul M. du Blaisois pouvait se présenter si tard au cottage, Betsy ouvrit la porte.

— Entrez, master ! à vrai dire nous ne vous attendions plus ce soir et...

Elle n'acheva pas.

Deux ombres venaient de surgir et avant qu'elle ait pu lancer un cri, Betsy se trouvait bâillonnée, réduite à l'impuissance et ligotée comme un saucisson.

Les hommes de l'agence Fillmore connaissaient leur métier ; et pour employer les termes professionnels, jamais policier régulier ne fit une « capture » plus proprement.

Le visage tordu d'une épouvantable grimace, les yeux écarquillés d'épouvante, la vieille gisait comme un paquet inerte.

Les sept hommes, auxquels venait de se joindre Ferdy, pénétrèrent dans la maison.

Simpson, conduisait la bande.

— Par ici, fit ce dernier, en montrant la cuisine dont la porte entrebâillée laissait passer un filet de lumière.

Les policiers s'élancèrent, mais au moment où ils allaient atteindre la cuisine, la porte se referma et l'on entendit une clé grincer dans la serrure.

Les athlètes mis à la disposition de M. Donegal par l'agence Fillmore ne se rebutaient pas pour si peu.

Deux d'entre eux s'arc-boutèrent et exercèrent une vigoureuse poussée ; la porte sauta de ses gonds.

Il était temps, Davis, près de la fenêtre ouverte, essayait d'ouvrir les volets.

Comprenant qu'il n'aurait plus le temps de fuir de ce côté il recula derrière la table et braqua son revolver sur les arrivants.

— Arrière, canailles, le premier qui approche est un homme mort.

Un objet lourd traversa la cuisine en sifflant et, avec un bruit mat alla frapper le visage de Davis qui se couvrit de sang.

C'était la bouteille de rhum, que Ferdy avait transformée en projectile, et dont il venait de se servir avec une rare adresse.

Davis battit l'air de ses bras, il lâcha son revolver et tomba à la renverse.

Dix secondes après, il avait le sort de Betsy.

— A miss Josselin, maintenant ! dit M. Donegal.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les policiers avaient visité toutes les pièces du rez-de-chaussée.

Le montèrent à l'étage.

— C'est ici !... derrière cette porte ! je viens d'entendre sa voix, dit Gédéon.

Cette fois, les efforts des détectives ne furent pas nécessaires pour enfoncer l'obstacle, la clé était restée dans la serrure, ce fut le sculpteur lui-même qui ouvrit.

Un double cri retentit, les deux jeunes gens tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

Mlle Monte-Cristo fut la première à se dégager, et comme si elle eût commis une mauvaise action en acceptant le baiser fraternel que le jeune homme venait de déposer sur son front, elle rougit comme une belle pivoine et baissa les yeux.

Gédéon lui-même restait tout interdit de son audace.

Chose extraordinaire, M. Donegal sourrait.

C'est qu'il trouvait Mamzelle Monte-Cristo adorable sous ses vêtements masculins.

Et vraiment il n'avait pas tort, le brave Yankee.

En proie à une violente émotion, les deux jeunes gens ne trouvaient pas la force de prononcer une parole.

— Dieu soit loué ! vous êtes sauvée, fit Gédéon d'une voix émue.

— Oui, sauvée !... alors que je désespérais presque

— Combien vous avez dû souffrir ?

— J'ai souffert, ami Gédéon, mais que peuvent être ces souffrances comparées au bonheur de vous revoir, d'être libre.

La jeune fille s'arrêta, elle regarda avec une sorte de surprise tout ce monde qui l'entourait.

Tout à coup, Gédéon se frappa le front.

— Ingrat que je suis ! Le bonheur me rend égoïste.

Il prit la main de M. Donegal.

— Mademoiselle Lise, permettez-moi de vous présenter l'artisan de notre délivrance, c'est à lui que vous devez d'être libre.

— Ah ! yes ! c'est la revanche d'une partie de boxe...

Mam'zelle Monte-Cristo s'empara des deux mains de l'Américain.

— Monsieur, j'ignore encore tout ce que vous avez fait pour moi, mais, j'en prends le ciel à témoin, ma reconnaissance vous est acquise éternellement.

— C'est master Simpson, le détective, qui a gagné la prime !... Moi, je donne tout simplement les banknotes et je voulais me suicider quand master Gédéon a piqué une tête dans la North River pour me boxer...

Subitement, l'Américain tourna les talons.

Mais Gédéon remarqua que sa voix avait étrangement vibré.

Mademoiselle Monte-Cristo qui n'avait rien compris au charabia du Yankee, allait poser une interrogation, quand quatre coups de sonnette, régulièrement espacés, retentirent.

— C'est lui ! C'est le gentleman de Tryon Hôtel, le planteur de la Virginie qui a écrit la lettre !... fit Simpson.

Il redescendit suivi de ses détectives aux quels il avait recommandé de marcher sans bruit.

Ce fut lui-même qui ouvrit la porte.

Le vicomte, sans méfiance, franchit le seuil.

A ce moment, les mains vigoureuses des policiers s'abbattirent sur lui. Telles les choses s'étaient passées pour Betsy et pour Davis, ainsi elles se passèrent pour M. du Blaisois.

Toute résistance fut inutile ; il était pris au piège et bien pris, car il n'eut pas le temps de jeter un cri.

Simpson jubilait.

— Bien le bonjour, master Tom Olivier, comment portent vos plantations de Richmond en Virginie ? Et vous-même, comment vous portez-vous depuis que nous nous vîmes dans le dining room de Tryon-Hôtel ? Savez-vous que vous ne fûtes guère poli, master Olivier ! Vous aviez les lèvres cousues, mais nous allons les découdre !... Vous ne paraissez guère à l'aise, master le planteur, les dalles de ce corridor ne valent rien pour vos rhumatismes. Nous allons vous installer plus commodément... Qu'on le porte dans la cuisine, dans un bon fauteuil, près de la cheminée et qu'on fasse une superbe flambée. Il fait si mauvais dehors par ce soir de novembre et le gentleman planteur doit avoir froid aux pieds.

L'ordre fut exécuté.

Pendant que deux hommes installaient M. du Blaisois dans un fauteuil qu'ils roulèrent ensuite près de la cheminée, deux autres brisaient les tables, les chaises, et les jetaient dans l'âtre où s'éleva bientôt une flamme haute et pétillante.

Tout le monde s'était groupé autour du prisonnier.

— Qu'on débarrasse le gentleman de son bâillon, commanda Simpson.

Le vicomte se répandit en un torrent d'insultes.

— Vous avez été à bonne école, master, ça s'entend ! mais les politesses que vous nous décochez ne suffisent pas ! Vous alliez avoir la gracieuseté de nous dire vos nom, prénoms et titres, mais les vrais !

Le vicomte ne répondit pas, une bave sanglante lui montait aux lèvres.

Gédéon et Mlle Josselin avaient immédiatement reconnu l'homme qu'ils avaient rencontré à la table de Tryon Hôtel, mais la jeune fille s'était mise à le regarder avec une fixité étrange.

Tout un travail s'opérait en sa mémoire ; pour la première fois, elle se dit que ce visage grimaçant, elle l'avait déjà rencontré quelque part et elle cherchait, elle voulait se souvenir.

Simpson venait de réitérer sa question sans plus de succès.

Tout à coup, Mlle Monte-Cristo s'avança et se plaçant en plein dans le cercle de lumière projeté par les flammes.

— Vous refusez de parler ! Eh bien ! je vais dire, moi, qui vous êtes !... Vous vous nommez Gaston Blaisois !... Vous êtes l'homme que mon père recueillit un jour chez lui !... Vous êtes notre mauvais génie et l'âme damnée des Blackbaern ! — Vous êtes l'incendiaire des Chevillettes !... Ah ! bien des années ont passé depuis lors !... Sur le Sterkstrom vous portiez au front les stigmates du crime et ces stigmates vous les portez encore, car ils ne s'effaceront jamais.

La jeune fille avait parlé d'une voix gonflée par l'indignation ; tous les spectateurs étaient impressionnés.

Le vicomte resta silencieux, mais dans ses pupilles passa un éclair de haine.

Un lourd et pénible silence régna quelques minutes dans la pièce.

Ce fut Simpson qui le rompit.

— Vous voyez, master, que la petite miss connaît vos hauts faits et qu'il y aurait mauvaise grâce de votre part à garder plus longtemps l'incognito !... Mais tout n'est pas fini, nous avons encore à vous demander l'adresse de vos patrons, de ceux qui travaillèrent avec vous en Afrique et qui s'appelaient à tre fois Jim et Joe Blackbaern.

Le prisonnier garda le même mutisme.

— Vous êtes gêné de parler en société — reprit Simpson. — Est-ce que, par hasard, Jim et Joe Blackbaern ne seraient pas les gentlemen chez lesquels vous vous êtes rendus en Wellstreet, cet après-midi ? Est-ce qu'ils ne s'app